

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2015**

**Date de convocation 3 JUILLET 2015**

**Date d'affichage 3 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze, le jeudi 9 juillet 2015, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Christine GAUCHER, Aziz AMANAR, Alain MALLET, Danielle DENIS, Jean François BAILLY, Adjoints au Maire, Catherine TAMPERE, Laurence MAUGERY, Julien VIGNOULLE, Roselyne LENTE, Benjamin PIRES, Gaëlle VERITE, Béatrice LEFEVRE, Jean Claude BARBERY, Christian HUGONET, Farid BACHIR, Pierre DOISE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Ophélie VAN ELSUWE (procuration à Dominique DELION), Yves DORION (procuration à Catherine TAMPERE), Philippe BURNER (procuration à Jean Claude BARBERY), Sabrina MOULIOM (procuration à Pierre DOISE).

Etaient absents : Corinne LOTH, Marie GAUTHIER

Monsieur le Maire ouvre à la séance à 20 h 25 .

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2015 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	21
Pour :	21

Benjamin PIRES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Dans le cadre d'une régularisation administrative, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet qui se substituera à un poste d'ATSEM, cette création ne modifiera pas le nombre total de poste d'emplois municipaux.

Monsieur le Maire propose la création de ce poste

Ce rapport est adopté :

Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	21
Pour :	21

**2) MODALITES DE GESTION DU CONTRAT DE FORMATION DES APPRENTIS**

Afin de faciliter l'intégration des jeunes dans le monde du travail, la commune de Rantigny a fait le choix de s'impliquer dans l'apprentissage. Afin de gérer au mieux la formation de cet (ces) apprenti(s) recruté(s) au sein des services municipaux de la commune,

Le maire propose au conseil municipal d'appliquer à la gestion de ce type de formation, les mêmes règles que celles appliquées à la gestion des carrières des fonctionnaires titulaires.

**Ce rapport est adopté :**

Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	15
Abstentions :	6

**3) MISE EN PLACE DE PANNEAUX LUMINEUX D'INFORMATION : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Dans le cadre de la mise en place de nouveaux moyens d'information et afin de doter la commune de Rantigny de panneaux lumineux d'information, je vous propose de procéder à l'acquisition de 2 exemplaires de ces panneaux.

Ce moyen de communication innovant permettra d'offrir à la population des informations sur la vie communale et associative, ainsi que sur les dates à retenir, par affichage lumineux visible à distance en permanence c'est-à-dire jour et nuit.

Afin d'assurer le financement de ces équipements, je vous propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

**Ce rapport est adopté :**

Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21

**4) DENOMINATION DE VOIE**

Le code général des collectivités territoriales ( article L 2121-29) précise que « le conseil municipal règle pas ses délibérations les affaires de la commune. Le conseil municipal est donc compétent pour délibérer sur la dénomination des rues, places publiques de la commune.

L'attribution d'un nom à un espace publique,

ne doit pas :

provoquer de trouble à l'ordre public

heurter la sensibilité des personnes

porter atteinte ni à l'image de la ville, ni au quartier concerné

doit :

respecter le principe de neutralité du service public,

et il est déconseillé de donner le nom d'une rue à une personne actuellement vivante.

Au regard de ces principes et afin de dénommer la voie qui va desservir les habitations située entre la rue du chevalier de la barre et la rue Sabatier, le maire propose : impasse de la garenne.

#### **Ce rapport est adopté :**

Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21

---

#### **Questions diverses :**

Madame Lefevre souhaiterait qu'un rappel soit fait à la population sur l'utilisation des engins à moteurs à des horaires qui soient compatibles avec le respect de la vie de ses voisins et en particulier de leur sommeil.

L'utilisation des engins à moteur dès 6 heures du matin n'est pas acceptable, et en tous cas pas en dehors des horaires autorisés ( du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30, les samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 ainsi que les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h ).

Mr Barbery signale que le week end dernier ( nuit du 4 au 5 juillet ) les personnes qui ont loué la salle ont fait du bruit de 3h30 à 5 heures du matin.

Les gendarmes ont été appelés pour faire cesser cette nuisance sonore.

Monsieur le Maire lui dit qu'il est important de le signaler en mairie et que l'on va vérifier s'il est possible de pénaliser les locataires de la salle qui ne respectent pas la quiétude du voisinage.

L'idée de ne plus louer la salle des fêtes pour ce type de manifestation (mariages, fêtes de famille....ou entre amis) n'est pas envisageable, car on ne peut pas se priver des recettes liées à la location.

#### **L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h20**

**DELION Dominique**

**VAN ELSUWE Ophélie**

**BAILLY Jean-François**

**GAUCHER Christine**

**MALLET Alain**

**TAMPERE Catherine**

**AMANAR Aziz**

**DENIS Danielle**

**LOTH Corinne**

**GAUTHIER Marie**

**MOULIOM Sabrina**

**MAUGERY Laurence**

**VIGNOULLE Julien**

**LENTE Roselyne**

**PIRES Benjamin**

**VERITE Gaëlle**

**DORION Yves**

**LEFEVRE Béatrice**

**BARBERY Jean-Claude**

**BURNER Philippe**

**HUGONET Christian**

**BACHIR Farid**

**DOISE Pierre**